

Nous sommes heureux de vous transmettre ce « Tuto » que vous nous redemandez chaque année. Ce document vous permet de ne pas perdre vos congés en les monétisant.

Et s'il vous reste des jours de congés que vous ne pouvez pas consommer avant fin mai ou fin décembre ?

Pensez au DON de JOURS pour les parents d'enfants malades et les salariés aidants.

[Don de jours de repos : pensez-y ! - The Hub \(stellantis.com\)](https://stellantis.com)



Mais n'oubliez pas que la priorité reste de prendre vos congés pour votre santé.

Et n'oubliez pas que personne ne peut vous imposer de prendre des congés qui ne sont pas dans l'accord négocié sur votre établissement.

Pour obtenir notre Tuto, veuillez scanner le QR code ci-dessous ou cliquer sur le lien suivant :



<https://lc.cx/iPjspa>